

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE**

-----  
**CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT  
ET DE GOUVERNEMENT**



**SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT  
ET DE GOUVERNEMENT DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

**DECLARATION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE  
GOUVERNEMENT SUR LE PACTE DE CONVERGENCE, DE  
STABILITE, DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE**

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), réunie en sa session extraordinaire, en visioconférence, le 27 avril 2020 ;

**Vu** le Traité modifié de l'UEMOA ;

**Vu** l'Acte additionnel n°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 instituant un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'Union ;

**Considérant** que la pandémie du coronavirus (COVID-19), qui s'est déclenchée en décembre 2019, s'est propagée dans la quasi-totalité des pays du monde, et a fait son apparition dans les Etats membres de l'UEMOA en mars 2020 ;

**Considérant** que les effets économiques et financiers de cette crise sanitaire s'ajoutent à ceux de la crise sécuritaire qui sévit déjà dans la région ;

**Considérant** les mesures d'urgence prises par les Etats membres pour limiter les impacts et conséquences de la pandémie aux plans humain, économique et social ;

**Notant** que l'économie mondiale connaîtrait une récession en 2020 ;

**Constatant** que les économies des Etats membres sont durement affectées par la crise sanitaire mondiale et connaîtront une baisse sensible de leurs taux de croissance économique ;

**Notant** que l'Acte additionnel susvisé met l'accent sur le respect des critères de convergence par les Etats membres ;

**Consciente** que la mise en œuvre du Pacte de convergence a permis de consolider le cadre macroéconomique et a conduit à un respect des conditions de convergence en 2019 ;

**Rappelant** les dispositions pertinentes de l'article 22 de l'Acte additionnel susvisé, prévoyant des circonstances exceptionnelles pouvant empêcher les Etats membres de respecter les critères de convergence, notamment le critère clé relatif au déficit budgétaire ;

**Soucieuse** de préserver un environnement favorable à une reprise de l'activité économique après la crise sanitaire ;

**Sur** recommandation du Conseil des Ministres, en sa session extraordinaire tenue par visioconférence, le 20 avril 2020 ;

- Suspend temporairement l'application du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité ;
- Exhorte les Etats membres à poursuivre la mise en œuvre de politiques budgétaires permettant un retour à la consolidation budgétaire après la crise.

**En conséquence,**

- Engage le Conseil des Ministres à suivre la mise en œuvre de la Déclaration ;
- Instruit le Conseil des Ministres à lui rendre compte, au cours de ses prochaines sessions, de l'état d'évolution de l'impact de la pandémie du Covid-19 sur les économies des Etats membres de l'Union.

Fait, à Abidjan, le 27 avril 2020

Pour la Conférence des Chefs d'Etat  
et de Gouvernement de l'UEMOA

Le Président,

**S. E. Monsieur Alassane OUATTARA**